

## Facturation état des lieux d'entrée

## Par **GregDub**, le **06/10/2017** à **15:53**

## Bonjour,

En tant qu'agent immo, il m'arrive d'être sollicité pour la realisation uniquement des états des lieux d'entrée (le propriétaire a déjà trouvé le locataire et s'est chargé de la redaction du bail). Je me pose des questions sur le formalisme de la démarche qui donne le droit de facturer des honoraires : faut-il rédiger un mandat de location soumis à la loi Hoguet en indiquant uniquement la prestation demandée - realisation des états des lieux - ou bien une convention libre est tout à fait envisageable ?

De même, on pourrait me demander uniquement la redaction du bail + états des lieux d'entrée. Est-ce le même formalisme que pour les états des lieux d'entrée seuls? Merci pour votre réponse.